

**SCP Bernard DUPLAA – Didier DUPLAA – Cécile BARRA**

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

5 PLACE JOHN REWALD – BP 200

13606 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Tél : 04 42 21 27 69

Fax : 04 42 21 35 67

✉ : [hdjsud@huissier-justice.fr](mailto:hdjsud@huissier-justice.fr)



**jurisforbin**

EXPEDITION

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

LE TROIS JUILLET  
DEUX MILLE VINGT  
DE 8h45 à 09h15

ET LE SEIZE JUILLET  
DEUX MILLE VINGT,  
De 14h00 à 17h30

**A LA REQUETE DE :**

**CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT,**

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 124.821.620,00 Euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 379 502 644 ayant son siège social 26/28 rue de Madrid – 75008 PARIS,

Venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE, société anonyme dont le siège social était à Marseille, 31 rue de la République, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro SIREN 391 654 399, en vertu de la fusion par voie de l'absorption à effet du 1er décembre 2015 attestée suivant déclaration de régularité et de conformité du 1er décembre 2015 enregistrée au SIE de PARIS (8ème EUROPE-ROME) le 02 décembre 2015 bordereau n° 2015/4 013 case n° 51,

Pour lequel domicile est élu au cabinet de **Maître Lise TRUPHEME, membre de l'AARPI CTC AVOCATS, avocat au Barreau d'Aix-en-Provence**, dont le cabinet est sis 5 Boulevard du Roi René 13100 Aix-en-Provence, qui le représentera et postulera pour lui sur le présent et ses suites,

**PROCEDANT CONTRE :**

**Monsieur Sébastien DEVEZE**

Né le 19 septembre 1975 à Aix-en-Provence

De nationalité française

Célibataire non soumis à un PACS

Demeurant et domicilié Route du Cannet - Quartier Valbrillant – 13590 MEYREUIL

**EN VERTU :**

1) De la copie exécutoire d'un acte reçu le 13/12/2011 par Me Philippe DURAND, notaire associé à Gardanne, comportant vente et prêt.

2) Des dispositions du Code des procédures civiles d'exécution.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**NOUS, Cécile BARRA, Huissier de Justice Associé, de la SCP Bernard DUPLAA – Didier DUPLAA – Cécile BARRA – titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence d'AIX EN PROVENCE 5, Place John REWALD, soussignés ;**

Certifions et attestons nous être transporté ce jour :

**SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT  
Route du Cannet - Quartier Valbrillant  
13590 MEYREUIL**

Nous avons procédé à la description exacte et détaillée du bien appartenant à Monsieur Sébastien DEVEZE sis Route du Cannet - Quartier Valbrillant – 13590 MEYREUIL

Suite à la signification du commandement de payer aux fins de saisie immobilière qui lui a été signifié le 19 Mars 2019 par acte de notre ministère.

\*\*\*\*\*

Maître Didier DUPLAA, Huissier de Justice Associé s'est présenté le TROIS JUILLET DEUX MILLE VINGT Route du Cannet - Quartier Valbrillant – 13590 MEYREUIL accompagné de :

- Monsieur Maxime NAZRATI, Diagnostiqueur.
- Monsieur Eddy CUENA, Serrurier,

Sur place, il a rencontré Monsieur DEVEZE Sébastien, ainsi déclaré.

Ce dernier leur a refusé l'accès à sa propriété et les a violemment menacés.

Afin d'éviter un trouble à l'ordre public et éviter toute atteinte physique, Maître Didier DUPLAA s'est donc retiré afin de requérir le concours de la Force Publique et être assisté lors de l'établissement du procès-verbal descriptif du bien susvisé.

\*\*\*\*\*

Nous nous sommes donc présentés accompagnés de :

- Monsieur NAZRATI Maxime, Diagnostiqueur.
- Monsieur Eddy CUENA, Serrurier
- Monsieur DUSSAUZE Frédéric, Officier de Police Judiciaire
- Monsieur SAHRAOUI Ridha, Adjudant

Sur place, à notre arrivée, Monsieur DEVEZE est absent.

Monsieur Eddy CUENA, Serrurier, procède donc à l'ouverture de la serrure du garage.

Une fois l'ouverture effectuée, Monsieur DEVEZE s'est présenté.

Opposé violemment à notre présence dans un premier temps, ce dernier nous a ensuite laissé libre accès à sa villa.

\*\*\*\*\*

Sur place, nous constatons l'existence d'une villa ancienne avec pierres apparentes composé de trois appartements, combles non aménagés, garages et caves.

A l'étage, trois appartements sont visibles, deux occupés et un en cours de rénovation.

Deux de ces appartements ont une entrée principale commune et sur la gauche le troisième a une entrée indépendante.

Dans les trois appartements, aucune salle de bains ou WC n'étaient visibles.







## ENTREE COMMUNE A DEUX APPARTEMENTS

La porte en bois est en mauvais état  
Au sol le carrelage est en mauvais état d'usage  
Les murs sont à l'état brut,  
Au plafond la peinture est en mauvais état  
Une trappe d'accès aux combles



Cette entrée dessert un appartement de part et d'autre.

### **PREMIER APPARTEMENT (DROITE)**

Monsieur DEVEZE nous indique qu'il y habite seul.

Il s'agit d'un appartement de type T2/3.

L'entrée donne sur la cuisine avec en prolongement une pièce à usage de salon/salle à manger.

#### **➤ Cuisine**

Au sol le carrelage est en bon état

Aux murs la faïence et la peinture sont en état d'usage, un mur n'est pas terminé et est à l'état brut, diverses traces d'occupation

Au plafond la peinture est en état d'usage, diverses traces d'occupation



#### **➤ SEJOUR**

Au sol le carrelage est en état d'usage

Aux murs la peinture est en bon état

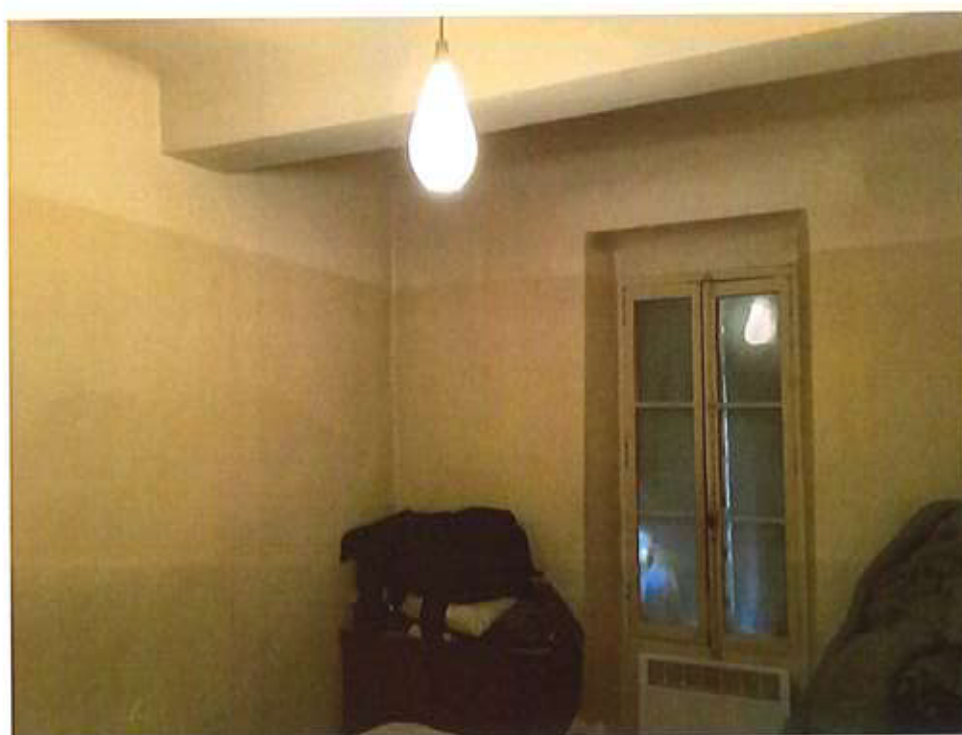
Au plafond la peinture est en état d'usage

Une fenêtre deux battants en état d'usage



➤ CHAMBRE

- La porte est en état d'usage
- Au sol le carrelage est en bon état
- Aux murs la peinture est en état d'usage
- Au plafond la peinture est en état d'usage
- Une fenêtre deux battants en état d'usage
- Une fenêtre un battant





## DEUXIEME APPARTEMENT (GAUCHE)

Monsieur DEVEZE nous indique qu'il est actuellement occupé par son frère et ne fait pas l'objet d'un bail.

Il s'agit d'un appartement de type T2

### ➤ PIECE PRINCIPALE

Au sol le carrelage est en état d'usage

Aux murs la peinture et la faïence sont en bon état d'usage, divers trous et traces d'occupation

Aux plafonds la peinture est en état d'usage, à noter diverses traces et une partie n'est pas terminée

Une fenêtre en mauvais état d'usage

Un placard encastré avec porte

Un évier avec robinet mélangeur en état d'usage et de fonctionnement







Dans le prolongement de la pièce principale se trouve une chambre.

➤ CHAMBRE

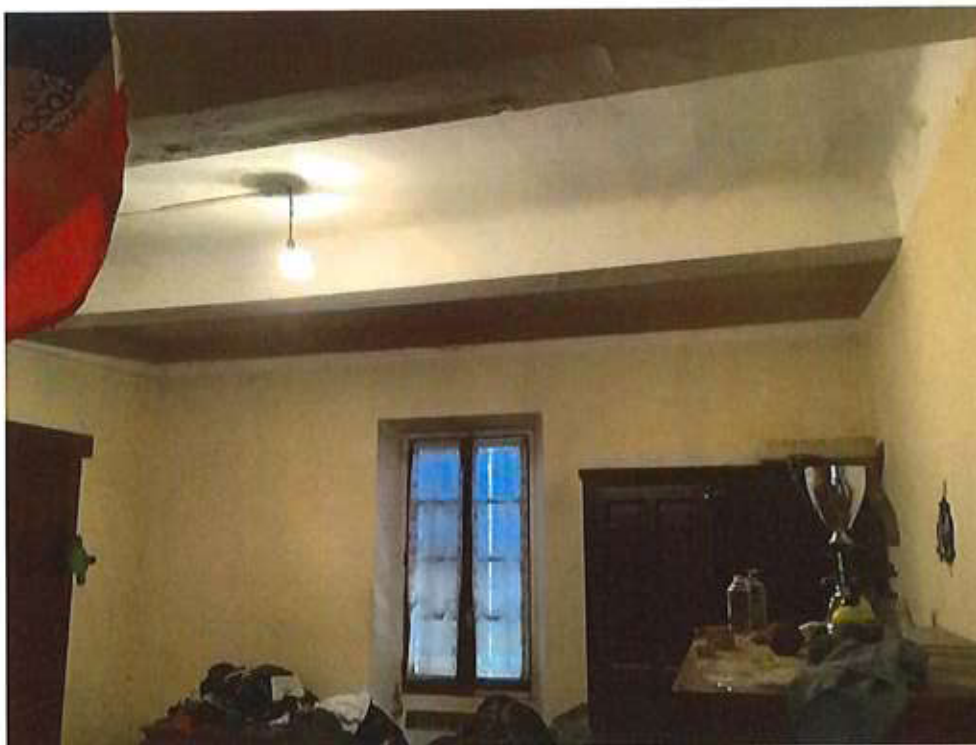
Au sol, le carrelage est en bon état d'usage

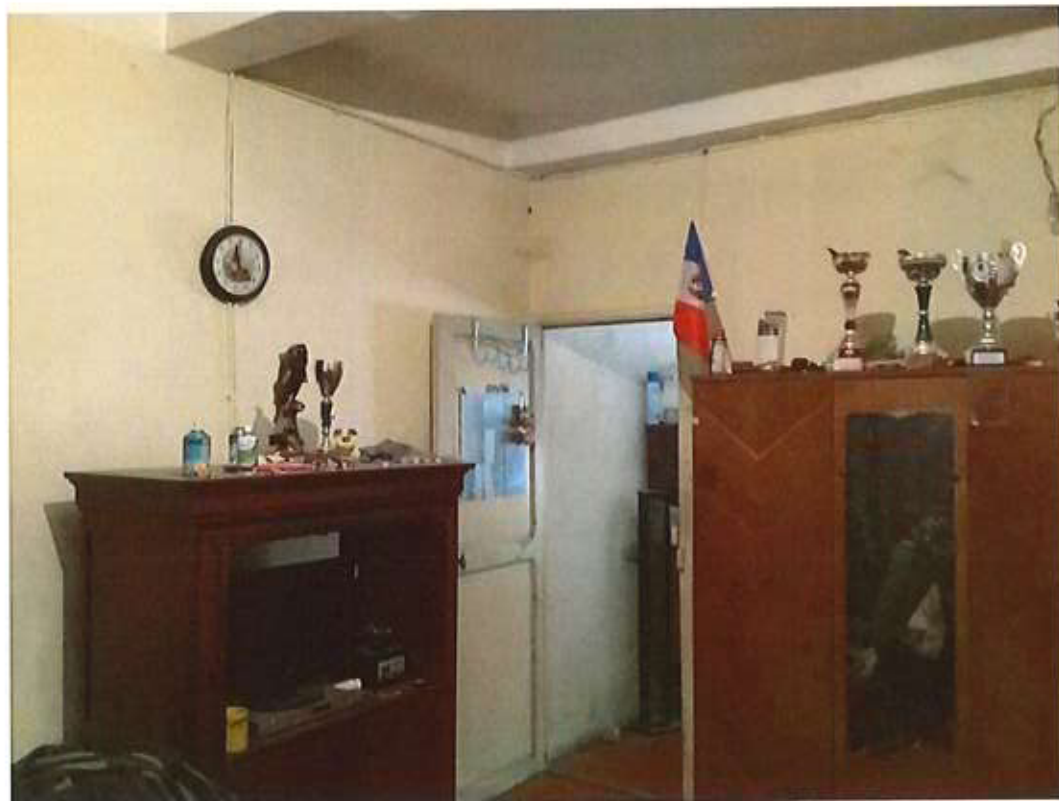
Aux murs, la peinture est en mauvais état d'usage, à noter diverses traces d'occupation

Au plafond, la peinture est en mauvais état d'usage

Une fenêtre deux battants en état d'usage

Un radiateur électrique non testé







➤ COMBLES

Les combles sont en deux parties.

Le sol carrelé est très poussiéreux et sale

Les murs sont à l'état brut et en cours de rénovation

Au plafond poutres apparentes







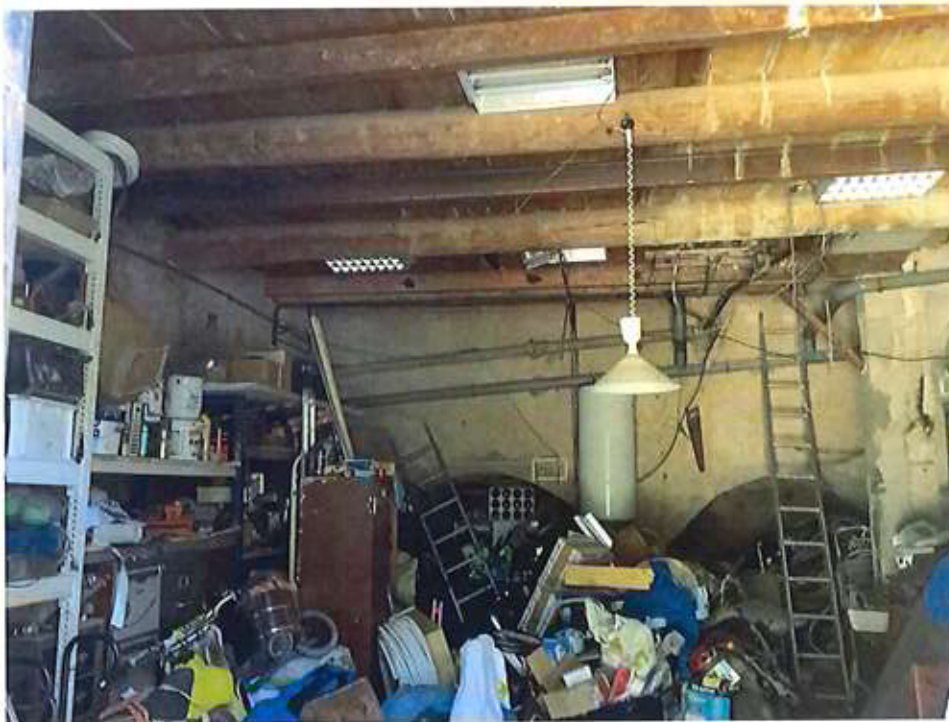
➤ **GARAGE**

Un garage en deux parties avec au fond une cave. Ces espaces sont très encombrés de divers matériaux, outillages (...)

Au sol et aux murs présence de béton brut

Au plafond poutres apparentes

Éclairage apparent en état de fonctionnement







➤ CAVE

Une porte d'accès en mauvais état  
Au sol et aux murs présence de béton brut  
Au plafond poutres apparentes  
Éclairage apparent en état de fonctionnement



➤ 3<sup>ème</sup> GARAGE

Une porte d'accès en mauvais état  
Au sol et aux murs présence de béton brut  
Au plafond poutres apparentes  
Une ouverture sur l'extérieur,



### TROISIEME APPARTEMENT

Il s'agit d'un appartement de type T2.

Ce dernier est en cours de rénovation. Monsieur DEVEZE nous précise qu'il n'est pas habité.

Au sol, présence de lino et carrelage rustique en mauvais état  
Aux murs, pierres apparente, placo, peinture en état d'usage,  
Au plafond plancher et faux plafond en cours de rénovation











➤ **ABRIS DE JARDIN**

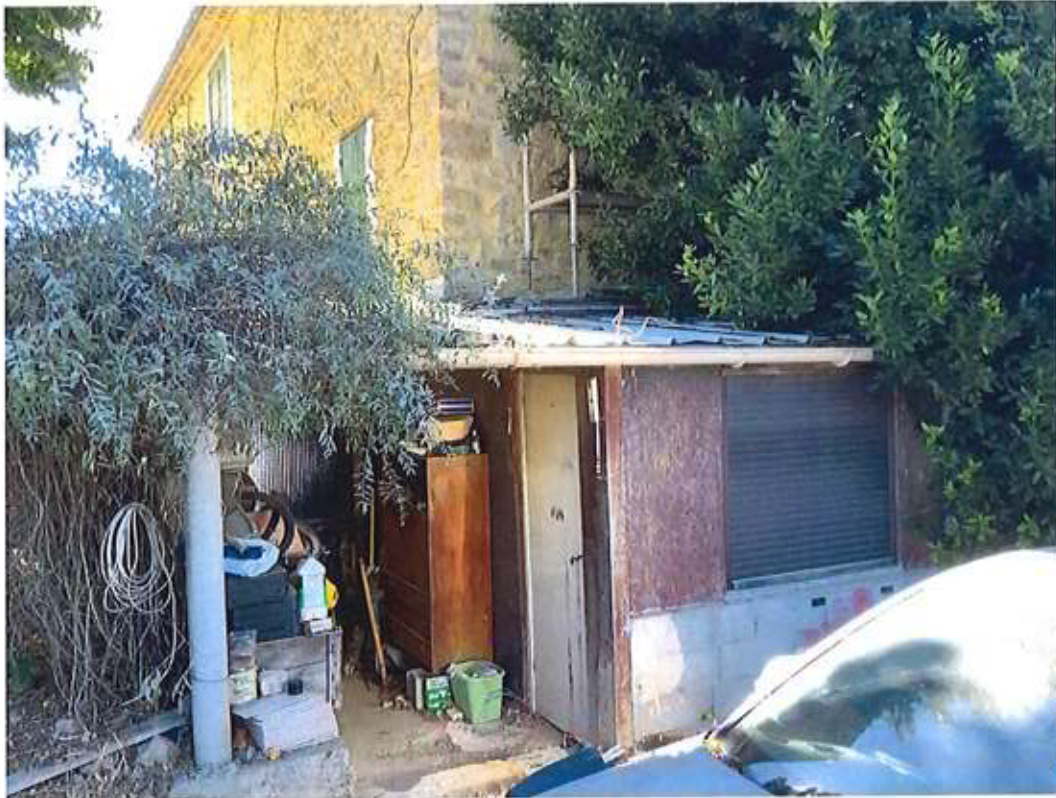
Ce dernier est très encombré de divers objets, matériaux (...)

La porte est en très mauvais état.

Local à l'état brut avec présence de tôle au plafond.



L'accès à l'atelier et la cave situé à droite de l'entrée étant condamné, nous n'avons pu y pénétrer.



\*\*\*\*\*

Nous procédons à la prise de clichés photographiques et les annexons à notre procès-verbal de constat.

Nous annexons au présent procès-verbal les diagnostics établis par Monsieur NASRATY.

Nos constatations terminées, nous nous sommes retirés.

Et de tout ce qui précède, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

<b>Coût de l'acte</b>	
Les articles font référence au Code de Commerce	
Émoluments (Art A444-10)	220.94 €
Emoluments complémentaires	450.00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	678.61 €
Taxe forfaitaire	14.89 €
TVA à 20%	135.73 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>829.22 € TTC</b>

**Cécile BARRA**  
**Huissier de Justice Associé**



(A noter deux six demies-heures supplémentaires)